



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations
Modification des tarifs de stationnement

DEL-2016-057

Numéro de la délibération : 2016/057

Nomenclature ACTES : Finances locales, divers

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 18/04/2016

Date de convocation du conseil : 12/04/2016

Date d'affichage de la convocation : 12/04/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Laurent BAIRIOT par Mme Claudine RAULT, M. Alain PIERRE par M. Jacques PÉРАН

Modification des tarifs de stationnement

Rapport de Yann LORCY

Les emplacements de stationnement les plus fréquentés en centre ville, soumis par conséquent à redevance, sont de longue date accessibles gratuitement pendant une demie heure.

Ce dispositif sera maintenu mais du fait que les tarifs du stationnement n'ont pas été revalorisés depuis de nombreuses années, et afin d'améliorer la rotation des emplacements, il est envisagé de modifier ces tarifs comme suit:

Plage horaire	Tarif actuel	Futur tarif
Première demie heure	Gratuit	Gratuit
Jusqu'à une heure	0,30 €	0,50 €
Jusqu'à une heure et demie	0,60 €	1,00 €
Jusqu'à deux heures	0,90 €	2,00 €

Cette nouvelle tarification prendra effet dès l'entrée en vigueur de l'arrêté municipal redéfinissant les voies et places concernées par le stationnement payant.

Nous vous proposons :

- D'adopter les nouveaux tarifs du stationnement établis ci dessus

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 19 avril 2016

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**